

Rectorat de l'académie de Créteil  
Service DPE 4  
Affaire suivie par :  
Service des Actes collectifs  
Tél : 01 57 02 60 41  
Mél : [actesco.dpe@ac-creteil.fr](mailto:actesco.dpe@ac-creteil.fr)

4 rue Georges Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les arrêtés ministériels du 1<sup>er</sup> octobre 2022, portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur d'éducation physique et sportive stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique du 18 décembre 2023.

## Arrête

### Article 1 :

Sont admis et titularisés, après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels et sous réserve expresse de l'obtention du diplôme exigé.

### Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 16 janvier 2024

Julie BENETTI



**Professeurs stagiaires admis dans le corps des professeurs d'éducation physique et sportive  
sous réserve expresse de l'obtention du diplôme exigé**

<b>Civilité</b>	<b>Prénom</b>	<b>Norm d'usage</b>	<b>Nom de famille</b>	<b>Année du concours</b>
Mme	LEA	OUDET	OUDET	2022